

Vous travaillez dans le secteur du Commerce du métal? Votre salaire va augmenter !

CP 149.04 Commerce du métal

Quand votre salaire va-t-il augmenter ?

A partir du 1^{er} février 2018

Comment votre salaire va-t-il augmenter ?

Il s'agit d'une indexation de +1,84 % sur les salaires barémiques à la tension 100 ainsi que sur les salaires effectifs sans tenir compte de la tension de salaire.

Salaires barémiques	Tension	40h*	39h*	38h*	37h30
A1. Manoeuvre	100	12,11	12,38	12,67	12,80
A2. Manoeuvre après 10 ans d' anc.	105	12,72	13,00	13,30	13,44
B. Spécialisé	112,5	13,62	13,93	14,25	14,40
C. Qualifié	125	15,14	15,48	15,84	16,00
E. Hautement qualifié	132	15,99	16,34	16,72	16,90
F. Hors catégorie	140	16,95	17,33	17,74	17,92

* avec jours de compensation

INDEMNITES

1) Travail en équipes (matin/soir)	10 %
2) Travail de nuit (20.00-06.00 h)	20 %
3) Prime de séparation	14,87 par nuit
4) Stand-by	
Jour en semaine	1,82 par heure
Jour en weekend	2,44
Nuit en semaine	2,44
Nuit en weekend	3,06
Indemnité de départ	30,57 pour un appel
(par jour calendrier)	48,90 pour deux appels
	61,12 pour trois appels
	+ 6,11 par appel supplémentaire

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

